

# Municipalité de Châtillon JU

## PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2021.01.28

<b>Date :</b>	<b>Jeudi 28 janvier 2021</b>	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 22 h 05
<b>Lieu :</b>	Halle de gymnastique	Châtillon	

**Présidence :** Monsieur Philippe Marmy

**Protocole tenu par :** Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

**Participation :** 26 ayants droits

**Scrutateurs :** Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs J J-C et V K R. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**SILENCE pour les disparus :** L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Monsieur Paul Schlüchter

---

Assemblée communale ordinaire jeudi 28 janvier 2021 à 20h00, halle de gymnastique, Châtillon.

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et adopter le budget 2021, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
3. Prendre connaissance et approuver le plan spécial « Ruisseau le Bie » ;
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison ;
5. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention des eaux entre Châtillon et Rossemaison ;
6. Prendre connaissance du décompte final du projet d'alimentation en eau de consommation des fermes et consolider le crédit ;
7. Divers.

Le document mentionné au point 3 est en consultation du 10 décembre au 20 janvier selon publication dans le journal officiel no 45 du 10.12.2020.

Les documents mentionnés aux point 4 et 5 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 47 du 24 décembre 2020 ainsi que par voie de tout ménage N° 1 de janvier 2021.

L'entrée en matière est acceptée telle que présentée.

En préambule, le président relève le changement au sein du conseil communal. Il remercie le conseiller sortant (M. Thibault Fluri) pour le travail effectué et le nouveau conseiller (M. Loris Cortat) pour son engagement.

Il salue Mme Marie-Madeleine Chapuis, vice-présidente du conseil de sépulture et M. Christophe Riat, délégué aux affaires communales.

## **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 septembre 2020 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

## **2. Discuter et adopter le budget 2021, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives**

La parole est donnée à M. Mittempergher, maire et responsable du dicastère des finances,

M. Mittempergher présente le budget en donnant quelques précisions :

- Fonction 0
  - Diminution des jetons de présence,
  - Diminution du montant pour l'inauguration école
  - Salaire personnel administratif – augmentation annuité,
  - Achat logiciel créancier
  - Honoraire administratif : fiduciaire pour vérification des comptes.
- Fonction 1
  - Stand de tir – solde pour travaux de réfection de la ciblirie.
- Fonction 2
  - Ecole primaire – augmentation amortissement bâtiment scolaire
  - Augmentation dépenses enseignement.
- Fonction 3
  - Dissolution du fonds slow-up l'année dernière rien de prévu en 2021
- Fonction 4
  - Abonnement défibrillateur au bâtiment scolaire
- Fonction 5
  - Allocations naissances
  - Sortie des aînés
- Fonction 6
  - Routes : montant prévu pour le balayage des routes fait par Courtételle.
  - Eclairage : changement de quelques lampes pour du LED et changement d'un coffret électrique dans la sous-station située vers le bureau communal.

- Fonction 7

- Eau consommation : augmentation pour les éventuelles fuites / achat d'eau à Rosse- maison selon la future convention et tarification (voir point 5 de l'ordre du jour).
- Eaux usées : un montant est prévu pour différentes réparations nécessaires / petit versement au fonds de 1'213.- avec un prix de l'eau à 2.-/m3.
- Travaux au ruisseau des oies prévus, participation sépulture, frais taxe des chiens adaptée avec la taxe cantonale
- Un montant de CHF. 15'000.- est prévu pour terminer le PAL avant la fin de l'année pour ne pas perdre le solde de subventions à recevoir.

- Fonction 8

- Ouvrages collectifs, prélèvement de la taxe
- Travaux pour CHF. 20'600.- notamment un affaissement de la route direction du stand de tir ainsi que la réparation d'un collecteur de drainage.

- Fonction 9

- Les montants des impôts sont basés sur les annonces du service des contribution et de la réalité des années antérieures, notamment les variations d'impôts et les gains en capitaux. La péréquation diminue pour 2021.

Concernant les investissements, aucun montant n'est prévu actuellement car la dette brute de la commune dépasse les normes cantonales. Ainsi, pour tout futur investissement, la commune doit présenter un plan financier et obtenir l'accord du service des communes.

Ainsi, le résultat du budget présente un excédent de charges de CHF. 80'982.75.

Un récapitulatif de l'évolution des impôts est présenté afin de bien voir l'évolution des rentrées fiscales.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- **M. Q D** : Concernant les prestations de tiers pour les eaux usées, M. Q relève un grand retard dans l'exécution des travaux du PGEE et le fait que rien ne soit prévu pour différentes mesures. Il relève aussi qu'il y a eu les années précédentes un manque d'alimentation des réserves.
  - **M. Mitempergher** relève qu'il y a nécessité de discuter avec le service des communes pour des investissements principalement dans le domaine des eaux.
- **M. C G** : relève le manque de prestation concernant le ramassage des déchets encombrants car il y a beaucoup moins de déchets de ramassés.
  - **M. Mitempergher** informe que la commune lutte effectivement pour que l'entreprise en question ramasse plus les déchets encombrants au village, contrairement à d'autres communes
- **M. Q Y** : le ramassage par molok est-il plus coûteux ou moins que par porte à porte. Quel est l'effet financier de la pose des Moloks ?
  - **M. Mitempergher** : il est actuellement difficile de se prononcer car le service n'est pas en place partout. Le but est d'équilibrer les coûts au sein du SEOD et non de faire des économies. Il faut savoir que ce service est toujours déficitaire.
- **M. Q Y** : revient sur le dossier de la piste cyclable ainsi que la réfection des routes, notamment concernant les investissements de la commune.
  - **M. Mitempergher** ne peut que donner la même réponse que précédemment concernant les investissements et la discussion nécessaire avec le service des communes.
- **M. C J** : relate l'augmentation de la taxe des chiens et regrette le manque de professionnalisme quant au vidage des poubelles des chiens. M. Comte demande si le service s'autofinance et où va l'argent.
  - **M. Ortega** répond que le voyer se charge de ce travail et il reconnaît qu'il y a eu des manquements l'année écoulée.

- **M. C R** : Demande si des investissements votés au printemps auront une influence sur le résultat du budget présenté ce soir.
  - **M. Mittempergher** précise que l'impact est faible en raison de la durée d'études des projets. L'influence sera visible dès 2022 le cas échéant.
  - **M. Riat** explique la situation tout comme le maire l'a expliqué concernant les investissements. Il confirme également que l'impact financier se verrait dès 2022 uniquement. Il rappelle qu'un budget consiste en une prévision et qu'il peut y avoir des éléments qui modifient cette prévision/volonté du conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION :**

**L'assemblée accepte le budget 2021 et les taxes par 26 voix**

**3. Prendre connaissance et approuver le plan spécial « Ruisseau le Bie »**

Le président passe ensuite la parole à M. Ortega Thierry, conseiller en charge du dicastère.

M. Ortega précise qu'il s'agit ici de l'acceptation du plan spécial et non des ouvrages. M. Ortega rappelle l'historique puis présente quelques articles du plan spécial.

La carte des dangers naturels relève des dangers résiduels après la mise en place des différents ouvrages.

M. Ortega donne quelques informations concernant le PRE (périmètre réservé aux eaux). Ensuite, les différents ouvrages sont à nouveau présentés, pour information. De même que les ouvrages qui seront démontés.

Le président donne la parole à l'assemblée.

- **M. V K R** demande ce qui doit être approuvé clairement ce soir car le crédit a déjà été approuvé et si ce plan est soumis à opposition.
  - **M. Ortega** précise qu'il s'agit d'une formalité administrative et informe l'assemblée que les oppositions reçues ont été levées.
- **M. C R** demande quand se feront les travaux et leur durée.
  - **M. Mittempergher** précise que cela se fera dès le mois de mai.
- **M. C G** demande si les soumissions ont été envoyées.
  - **M. Mittempergher** informe l'assemblée que les travaux de terrassements sont adjugés.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION :**

**L'assemblée accepte le plan spécial « Ruisseau le Bie » par 24 voix et 2 abstentions**

**4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison**

M. Joseph Rossé présente ce point. Il débute par l'historique du dossier.

Les différences sont présentées à l'assemblée ainsi que les différents points de divergences. L'article 6 a engendré beaucoup de discussions de la part de la commune de Châtillon qui trouve que l'alinéa 4 apporte une inégalité entre les communes.

Concernant la vérification des comptes, Courrendlin souhaitait une fiduciaire et finalement, un consensus a été trouvé.

Selon l'article 15, le cimetière de Rebeuvelier ne ferait pas partie de l'arrondissement de sépulture.

M. Rossé donne le préavis du conseil communal qui est de refuser le règlement notamment en raison de la main mise de la commune de Courrendlin et le flou qui réside autour du cimetière de Rebeuvelier.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- **M. C R** demande si la commune de Rossemaison a approuvé le règlement
  - **M. Rossé** répond par l'affirmative

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

#### **DECISION :**

**L'assemblée refuse le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison par 15 voix contre / 4 voix pour et 7 abstentions**

#### **5. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention des eaux entre Châtillon et Rossemaison**

Le président passe la parole à M. Philippe Seuret, conseiller en charge du dicastère des services communaux.

La convention arrivant à terme au 31.12.2020, celle-ci a été retravaillée et modifiée.

Le terme eau de secours a été ajouté dans le titre de la convention car la commune de Rossemaison s'engage à fournir de l'eau en cas de besoin à Châtillon.

Les modifications sont notamment :

- Point 2
  - Propriété à 50% à Châtillon suite au rachat de la part de la famille Faehndrich
- Point 3
  - Une annexe de tarification a été introduite.
  - L'entretien de la pompe installée à Rossemaison servant uniquement au pompage d'eau pour Châtillon incombe à Châtillon.
  - Il est ajouté qu'une restriction d'eau peut être imposée à la commune de Châtillon par le fournisseur d'eau principal (Rossemaison et/ou Delémont)
- Point 4
  - La fréquence des relevés des différents compteurs est précisée.
- Point 8
  - Il s'agit d'un nouvel article donnant un droit de préemption en cas de vente d'une part de la source des Corbions.

- Point 9
  - la durée de validité est passée de 40 ans à 50 ans.

En annexe se trouve une tarification de la vente d'eau qui pourra être adaptée facilement en cas de modification des fournisseurs ou des lieux de captage.

M. Seuret explique la différence de prix de vente entre les deux communes en lien avec le fournisseur actuel de Rossemaison, qui est Delémont. Rossemaison reçoit le surplus d'eau de Châtillon.

La discussion est ouverte.

- **Mme J E** demande pourquoi l'eau du Tayment n'est plus disponible.
  - **M. Seuret** répond que cela est en lien avec des travaux actuellement en cours sur le site des Matériaux Sabag.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION :**

**L'assemblée accepte la nouvelle convention des eaux entre Châtillon et Rossemaison par 26 voix**

**6. Prendre connaissance du décompte final du projet d'alimentation en eau de consommation des fermes et consolider le crédit**

C'est à nouveau M. Seuret qui présente ce point.

Dans un premier temps, le plan des travaux effectués est présenté. Puis le détail des coûts est présenté. Il en résulte des coûts effectifs moins importants que budgétisés et un don supplémentaire d'Alpinfra diminue la participation communale.

Il en résulte ainsi un solde à charge de la commune de CHF. 39'688.05

La discussion est maintenant ouverte.

- **M. V K R** demande quel fond serait utilisé pour le remboursement de ce solde.
  - **M. Seuret** : il s'agit du fonds de zone dissout comptablement en 2019
- **M. Q Y** : pourquoi la participation de Courrendlin est plus faible
  - **M. Seuret** : le projet a été repris en cours de route par Châtillon et la commune a également repris les coûts.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION :**

**L'assemblée accepte le décompte final du projet d'alimentation en eau de consommation des fermes par 26 voix.**

## 7. Divers

Le président passe ensuite la parole aux citoyens présents.

### DISCUSSION OUVERTE

- **M. Seuret Philippe** : donne une information concernant le ramassage des ordures. Suite à un téléphone avec le nouveau prestataire, la situation devrait se régulariser.
  - **M. Q D** : les déchets encombrants ne sont pas ramassés correctement et il souhaite que le conseil soit plus strict avec le prestataire afin que les déchets soient ramassés.
    - **M. Mittempergher** : La commune est déjà intervenue à plusieurs reprises avec l'ancien prestataire et il faudra probablement recommencer avec le nouveau prestataire.
    - **M. Seuret Philippe** s'engage personnellement à faire la première tournée des encombrants avec l'entreprise Gobat, nouveau prestataire. M. Seuret précise qu'il sera « dans le camion ».
  - **M. C J** demande s'il y a une quantité maximale d'encombrants par maison
    - **M. Mittempergher** précise que non mais il ne faut pas qu'il s'agisse de rénovation.
- **M. Seuret Philippe** informe les citoyens présents que, suite au Covid, les mesures du PGEE 2020 ont pris du retard. M. Seuret précise que les travaux seront totalement terminés pour le mois de mai 2021 au plus tard, il s'y engage personnellement.
- **M. Mittempergher Silvio** : donne des informations concernant l'école. Les travaux intérieurs sont terminés, il reste l'extérieur.  
M. Mittempergher informe également l'assemblée qu'un nouveau ramoneur d'arrondissement a été nommé en remplacement de M. Queloz Georges. Il s'agit de M. David Chapuis.
- **M. Q Y** : concernant le texte inséré dans le bulletin municipal au sujet du restaurant. Il regrette que le conseil n'ait pas offert de bons du restaurant pour les aînés au lieu d'offrir des bons de Courrendlin.
  - **M. Rossé** précise que le restaurant était fermé lors du cadeau pour les aînés.
  - **M. Seuret** : relève que le conseil a entrepris des démarches pour soutenir le restaurateur par différentes mesures comme la livraison des repas livrés par Pro Senectute ainsi que pour des aides administratives.
  - **M. Mittempergher** précise que les cadeaux pour les aînés étaient des paniers et non des bons. Cela était également plus pratique pour des personnes d'un certain âge ou dans les homes.
- **M. C R** : Pour ce qui est d'une éventuelle augmentation des habitants à Châtillon ; Une stratégie existe-t-elle au niveau de la commune ?
  - **M. Mittempergher** répond que la commune n'ayant pas de terrain, aucune stratégie n'est possible. Les privés ne voulant pas vendre, la commune est impuissante. Dès 2022 un outil permettra de mettre plus de pression sur les propriétaires.
  - **M. C F** : relève que la qualité de vie n'est pas liée à l'augmentation de la population.
- **M. C R** : Dans le PV de la dernière assemblée, il est indiqué que le conseil avait une séance avec l'agglomération concernant la piste cyclable. Qu'en est-il ressorti ?
  - **M. Mittempergher** précise que les séances ont été annulées à deux reprises. D'un commun accord avec l'Agglomération en raison du covid
  - **M. Q Y** pense que le covid n'est pas une excuse.
  - **M. C R** : demande s'il est justifié que seules 5 personnes décident du dossier.
  - **M. Q Y** demande les délais afin de toucher les subventions
    - **M. Mittempergher** donnera réponse à la prochaine assemblée

- **M. C R** propose qu'un point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée concernant la piste cyclable. Sa demande est que l'assemblée soit informée et se prononce sur la réalisation d'une piste cyclable en direction de Courtételle.
- **M. Q Y** a le sentiment que le conseil ne souhaite pas prendre de décision
- **M. C J** demande si Courtételle c'est positionné sur la piste cyclable. Il lui est répondu que le sujet a déjà été présenté à Courtételle et qu'ils sont favorables.
- **M. C R** demande quel serait le point proposé par René Chalverat.
- **M. C R** formule donc sa demande :  
**Etat des lieux de la piste cyclable Châtillon-Courtételle, présentation du projet et décision.**

### **VOTE ET DECISION**

**La proposition ci-dessus de M. C R est passée au vote.**

**Résultat : 17 voix pour et 2 voix contre (votation selon art. 15 al.2)**

Le Conseil communal prend acte de la demande et préparera un dossier qu'il mettra à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

- **M. T F** : demande qui entretient la route direction Courrendlin car il y a deux trous importants. Il lui est répondu que c'est notre voirie et que les travaux se feront sous peu.
- **M. V K R** : demande d'écrire à Cuma compost à Courtételle pour le ramassage du plastique sur les tas de compost et un meilleur entretien. (M. Bringold)
- **M. V K R** : comment agir lorsqu'une personne est surprise en train de vider des déchets dans des endroits inappropriés. Selon M. Riat, il existe un formulaire utilisable en cas de violation au règlement communal.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 22h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret